



COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 24 JUILLET 2020

Présents : DUNIS Éric, MATHIEU David, ISSARTEL Annie, JOUVE Michel, ALLEMAND Sylvie, DUFOUR Bastien, DREYFUS Claude, FAURE Thibault, GALLIEN Pierre, GIBERT Rachel, GIRAUD Béatrice, JOUVE Jean Louis, LAURENT Marie-Victoria, SABIN Daniel, URBANO MERMET Maria

Absents : ----

Secrétaire de séance : Bastien DUFOUR

- DÉLÉGUÉ A LA CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT

Monsieur le Maire expose que la communauté d'agglomération a installé le 25 janvier 2018 sur son territoire une Conférence Intercommunale du Logement (CIL). Celle-ci est organisée selon trois collèges dont l'un est celui des représentants des collectivités territoriales. La commune de Roche-en-Régnier est membre de droit. Il convient donc d'y désigner des représentants.

Après délibération, le Conseil Municipal désigne comme représentant de la Conférence Intercommunale du Logement : Titulaire : URBANO MERMET Maria et Suppléant : GALLIEN Pierre.

- DEVIATION DE SAINT-HOSTIEN / LE PERTUIS : AVIS DE LA COMMUNE DE ROCHE-EN-RÉGNIER

Le projet RN88 soumis à l'enquête publique consiste à réaliser en 2x2 voies les contournements des bourgs du Pertuis et de Saint Hostien sur une longueur de 10,5 km.

Il constitue le dernier maillon routier permettant la mise à 2x2 voies complète de la RN88 entre Lyon et Le Puy-en-Velay.

Ce projet permettrait de désenclaver la Haute-Loire et plus largement le sud de la région et du Massif Central et d'assurer plus de sécurité dans les centre bourgs aujourd'hui traversés.

Tous les aspects de l'impact de ce chantier sur son environnement ont été étudiés et pris en compte afin qu'ils soient évités à chaque fois que possible, réduits systématiquement, compensés si aucune autre solution n'est possible.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la réalisation rapide de la réalisation à 2x2 voies de la RN 88 – Déviation de Saint-Hostien / Le Pertuis. (13 voix pour, 1 voix contre, 0 abstention)

- DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2020

Le Maire rappelle au conseil municipal les dommages occasionnés suite aux intempéries du 12 juin dernier. Certains chemins ruraux ont été très endommagés et nécessite une remise en état conséquente, comme par exemple l'ancienne route de Leyret, le chemin du lagunage et la route forestière de Dignac. Afin de mener à bien ces opérations, le maire propose au conseil municipal de demander une subvention au titre de la DETR 2020.

Après délibération, le conseil municipal décide de réaliser la remise en état de l'ancienne route de leyret, le chemin du lagunage et de la route forestière de Dignac ; et fixe ainsi qu'il suit le plan de financement de ces travaux :

DEPENSES		RECETTES	
LEYRET ET LAGUNAGE	9.702,00 € HT 11.642,40 € TTC	Subvention DETR 2020 50%	11.147,00 € HT 13.376,40 € TTC
ROUTE FORESTIERE DIGNAC	12.592,00 € HT 15.110,40 € TTC	Fonds propres communaux	11.147,00 € HT 13.376,40 € TTC
TOTAL	22.294,00 € HT 26.752,80 € TTC	TOTAL	22.294,00 € HT 26.752,80 € TTC

- **DIVERS**

○ **Réouverture de la salle des Fêtes**

Compte-tenu du contexte incertains et des normes sanitaires exigées pour l'utilisation des espaces publics fermés, le Conseil Municipal ne souhaite pas rouvrir à location la salle des fêtes.

○ **Illiwap**

Il est possible, par conventionnement, d'ouvrir des sous-stations illiwap gratuitement pour les associations de la commune.

○ **Etang Villedieu**

Afin de déterminer la source de la fuite, la solution serait la réalisation d'une étude en géotechnique.

○ **Adressage**

Les réunions publiques auront lieu les 1^{er} et 8 août. Il sera alors nécessaire d'obtenir l'aval des services de la CAPEV pour pouvoir transmettre les données aux différents opérateurs et partenaires, notamment pour le déploiement de la fibre.